

Image not found or type unknown



Litiges ou non avec l'ass maternelle

Par **MORELLO**, le **28/12/2009** à **14:21**

Bonjour,rrrnAyant fais deux CDD a ma nounou agrée aujourd'hui je lui propose une régularisation en CDI qu'elle refuse si cela n'est pas fait avec son contrat à elle car elle veut gerer elle meme le contrat de travail ainsi que les bulletins de salaires. rnrndois je lui verser la prime de précatrité si elle refuse le CDI ?rnrnsachant qu'elle refuse de me le notifier par écrit quelles preuves ai je aux yeux de la lois ?rnrnMerci pour votre reponsernrnCordialemnt
rnMarina